



New York, le 09/11/2015

**CONSEIL CONSULAIRE  
EN FORMATION PROTECTION ET ACTION SOCIALE – 3<sup>ème</sup> CATEGORIE AIDEE  
(CCPAS)  
DE NEW YORK**

**Procès verbal de la réunion du 5 novembre 2015**

Le Conseil Consulaire pour la Protection et l'Action Sociale (CCPAS) de la circonscription de New York s'est réuni le 5 novembre 2015 dans les locaux du Consulat général sous la présidence de **M. Bertrand LORTHOLARY**, Consul général.

**Participants :**

*Membres de droit :*

- M. LORTHOLARY Bertrand, Consul général - Président
- Mme MICHEL Annie, Conseillère consulaire
- M. EPELBAUM Gérard, conseiller consulaire
- M. ORTOLI Richard, conseiller consulaire
- Mme SIROTTO Roxane, conseillère consulaire
- M. DUCOURNEAU Julien, conseiller consulaire

*Experts :*

- Mme EPELBAUM Sylvie, Présidente d'un organisme local d'entraide et de solidarité (Entraide Française)
- Mme FISERA Helena, Représentante de l'Association Démocratique des Français à l'Etranger, ADFE
- Mme MAURICE Marie-Thérèse, Représentante de la Caisse des Français de l'Etranger,
- M. PLATZ Pierre-Yves, Représentant d'autres associations de Français (Accueil New York)
- M. FARO Bernard, Consul général adjoint
- Mme RINGOT Hélène, Vice consule
- Mme GILOPPE Sophie, Chargée des affaires sociales

**Absents :**

- Dr MOULIN Nicole, Médecin conseil du poste, excusée
- M. MONIER Christophe, Représentant de l'Association Démocratique des Français de l'Etranger, ADFE, excusé

**Le Président** ouvre la séance à 12h20 et énonce l'ordre du jour.

Après avoir souligné le caractère confidentiel des débats, **le Président** rappelle aux membres que le taux de base pour l'année en cours a été réévalué par le Département à 795 €, comme demandé lors de la dernière réunion du CCPAS.

- **ALLOCATIONS SERVIES PAR LE CCPAS**

Préalablement à la tenue de l'instance, les membres du conseil ont pu prendre connaissance des instructions relatives aux allocations versées par le CCPAS et du bilan économique 2015.

**Le Président** rappelle le cadre d'intervention du CCPAS et les différents types d'allocations versées.

- **BILAN DE L'ANNEE 2015**

**Le Président** fait le bilan des aides accordées par le CCPAS de New York au 30/09/2015:

- Allocations de Solidarité : 4
- Allocations à durée déterminée : 0
- Aide à l'enfance en détresse, SMSE (Secours Mensuels Spécifiques Enfants) : 0
- Secours occasionnels : 4
- Allocations et Aides pour handicap : 35 (10 adultes et 25 enfants)
- Aides financières aux Français de passage : 0
- Aides aux résidents non « inscrits » : 0
- Aides aux détenus : 0

Aucune aide financière aux résidents non inscrits ni aux détenus français de la circonscription n'a été demandée au cours de l'année. Le service social assure une visite consulaire annuelle aux détenus de longue durée et leur fournit une assistance morale et administrative.

**Le Président rappelle le budget global alloué au CCPAS en 2015 (228 184 €), et informe les membres du Conseil que les aides versées entre le 1er janvier et le 30 septembre s'élèvent à 156 096 €. Le reliquat des crédits d'aide sociale au 30 septembre est ainsi de 72 088 €, et devrait s'élever au 31 décembre 2015 à 19 327 €.**

- **PROPOSITIONS POUR L'ANNEE 2016 :**

**Revalorisation du taux de base**

Le ministère a alloué pour l'exercice 2015 un taux de base de 795 €, soit une augmentation de 1,53 % par rapport au taux de l'année 2014 (783 €). Le montant de l'allocation versée aux enfants handicapés est resté inchangé (199 €) ; tout comme les aides continues et discontinues respectivement à 151 € et 75 €.

Alors qu'une différence importante est constatée depuis plusieurs années entre le taux de base et le seuil de pauvreté, le Président indique qu'il apparaît indispensable de relever ce taux de manière significative, pour permettre à nos compatriotes de ne pas décrocher davantage.

Afin de tenir compte du coût de la vie à New York et de la perte au change importante sur la dernière année, ne permettant plus aux allocataires de disposer d'un revenu proche du seuil de pauvreté, le Président propose aux membres du conseil une **revalorisation du taux de base de 6,92 %** pour l'exercice 2016. Ceci porterait le taux à **850 €** par mois, et permettrait d'éviter que la situation des allocataires ne se dégrade davantage.

Le Président propose que les allocations enfants handicapés ainsi que les aides continues et discontinues soient réévaluées selon le même pourcentage, à hauteur respectivement de 213 €, 161 € et 80 €.

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité par les membres du conseil.

### Etude des cas individuels

#### 1) Allocations et aides au titre du handicap

**M. LORTHOLARY** présente aux membres du Conseil les propositions de renouvellement des 35 allocations et aides au titre du handicap pour l'année 2016 (**12 Allocations Adultes Handicapés** et **23 Allocations Enfants Handicapés**).

L'ensemble des propositions de renouvellement des allocations adultes et enfants handicapés est adopté par le Conseil.

**M. LORTHOLARY** présente **2** nouvelles demandes **d'Allocations Adultes Handicapés** et **4** nouvelles demandes **d'Allocations Enfants Handicapés**.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité la proposition d'attribution de ces allocations.

#### 2) Allocations de solidarité

**M. LORTHOLARY** expose la demande de renouvellement de 4 allocations de solidarité.

Ces propositions de renouvellement sont approuvées à l'unanimité.

Une nouvelle demande d'allocation de solidarité est également présentée par **le Président**.

Elle fait également l'objet d'une approbation à l'unanimité.

#### 3) Allocations à Durée Déterminée

**M. LORTHOLARY** indique qu'aucune demande d'Allocation à Durée Déterminée n'a été déposée auprès du service social.

#### 4) Aide à l'Enfance en Détresse

**M. LORTHOLARY** informe les membres du conseil qu'aucune demande n'a été déposée auprès du service social.

#### • **CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER – 3<sup>ème</sup> CATEGORIE AIDEE**

Le Président rappelle que cette aide, dont les modalités sont fixées par l'article 19 de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, vise à favoriser l'accès à l'assurance volontaire maladie-maternité de la CFE, pour les demandeurs dont les revenus sont inférieurs à la moitié du plafond de la sécurité sociale (soit 19 020 € annuels).

Le Président indique qu'une seule demande a été reçue cette année, concernant un renouvellement. Cette demande est proposée pour approbation.

L'attribution de cette aide est validée par les membres du conseil.

#### • **BILAN DE L'ORGANISME LOCAL D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITE**

La Présidente de l'Entraide Française, Madame **Sylvie EPELBAUM**, présente le bilan provisoire au 30 octobre de l'association, qui a bénéficié en 2015 d'une subvention du ministère de 3000 €.

**Mme EPELBAUM** indique que l'Entraide Française a apporté son soutien à 124 personnes depuis le début de l'année:

- 76 cas exceptionnels (7230.36\$);
- 23 enfants (11 500\$);
- 20 personnes âgées (6 000\$);
- 3 détenus (300 \$);
- 2 jeunes talents (4523 \$).

soit des dépenses de 23 253 \$ depuis le début de l'année, et une prévision de 37 253 \$ au 31/12/2015.

La Présidente de l'association rappelle l'organisation le 12 novembre du gala de l'association, qui constitue une source de recettes importante pour l'organisme.

Mme EPELBAUM souligne enfin que la demande est en hausse constante. Elle sollicite ainsi, comme la demande en avait été faite l'an passé, une subvention du ministère pour l'exercice 2016 de 7600 \$, soit 6764 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 13h.